

RÉSOLUTION
2023-017

SALAIRES POUR LA SEMAINE DU 22 AU 28 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité d'Authier-Nord (la Municipalité) ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 20 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 29 septembre 2023, le Président de la Commission a désigné madame Sandra Bilodeau, membre de la Commission, et en son absence madame Mélanie Robert, membre de la Commission, pour voir à l'administration provisoire de la Municipalité et adopter par résolution toute mesure nécessaire à son administration;

CONSIDÉRANT QUE pour la semaine du 22 octobre au 28 octobre 2023, des salaires au montant de 709,69 \$ doivent être payés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à payer les salaires au montant de 709,69 \$ pour la semaine du 22 au 28 octobre 2023, selon le registre des heures travaillées.

Sandra Bilodeau
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président